Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260908-50_2026-DE

Cession d'un véhicule
Master DH-573-CJ

Saint Lunaire

DECISION MUNICIPALE
N° 50-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2026 donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€ (10°) ;

Considérant les frais à engager pour maintenir en état le véhicule Renault Master immatriculé DH-573-CJ ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De céder le véhicule Renault Master immatriculé DH-573-CJ acquis en 2014, à la société BERREZAI SAS – Gemy Citroen Dinard, rue de l'Hermitage, à la Richardais (35780).

ARTICLE 2 : Le montant de la cession est fixé à 200€. Le véhicule est totalement amorti.

ARTICLE3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Philippe Roullé

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)